

La **VIE** *des*
COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 18, n. 5

MONTREAL

Mai 1960

J'ai consacré ma vie

AU CONCILE ŒCUMÉNIQUE

Celui-ci devra éveiller les énergies et la charité

pour l'élévation de l'Église

SAINTE, CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE

telle que l'a voulue Jésus-Christ

dans l'UNITÉ d'un SEUL TROUPEAU et d'un SEUL PASTEUR

S. S. Jean XXIII, en la Chandeleur 1960

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTREAL 1
CANADA

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$2.75

Tout changement d'adresse est accompagné de la somme de 25 cents.

Directeur : R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.
5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: CL. 9-6911

Conseil de direction :
S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT.
Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.
M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE.
Éditeurs responsables : Les Frères des Écoles Chrétiennes.

Secrétariat : 959, rue Côté, Montréal 1, P.Q., Canada.
Téléphone : Fr. Bertrand, é.c., UN. 1-5431*, (local 1)
de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes

CONSÉCRATION DES ÉTATS-UNIS A MARIE IMMACULÉE

Traduction du texte par lequel la Hiérarchie des États-Unis a consacré à l'Immaculée les 39 millions de catholiques américains, le 20 novembre 1959, lors de la dédicace de la basilique nationale érigée à Washington en l'honneur de l'Immaculée-Conception.

Très Sainte Trinité: Notre Père des cieux qui avez choisi Marie pour être la plus belle de vos filles; Esprit-Saint qui avez choisi Marie pour être votre épouse; Dieu le Fils qui avez choisi Marie pour être votre Mère; en union avec Marie, nous adorons votre Majesté et reconnaissons votre suprême, votre éternelle souveraineté et autorité.

Très Sainte Trinité, nous plaçons les États-Unis d'Amérique dans les mains de Marie Immaculée afin qu'Elle puisse vous offrir notre patrie. Par Elle nous voulons vous remercier pour les ressources de ce pays et pour la paix dont il a hérité.

Par l'intercession de Marie, prenez en pitié l'Église Catholique en Amérique. Prenez en pitié notre Président et les membres du Gouvernement. Accordez-nous une économie prospère, issue de la justice et de la charité. Répandez votre pitié sur nos biens, notre industrie, notre travail. Protégez la vie familiale de la nation. Gardez l'innocence de nos enfants. Accordez-nous le don précieux de nombreuses vocations religieuses. Par l'intercession de notre Mère, ayez pitié des malades, des pauvres, de ceux qui sont tentés, des pécheurs, de tous ceux qui sont dans le besoin.

Marie, Vierge Immaculée, notre Mère, Patronne de notre pays, nous vous louons et honorons, et nous nous donnons à vous. Protégez-nous de tout mal. Priez pour nous, afin que, agissant toujours selon votre volonté et la Volonté de votre divin Fils, nous puissions vivre et mourir en étant agréables à Dieu. »

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 18, n. 5

MONTRÉAL

Mai 1960

ARTICLES

Annonce du Concile œcuménique	130
Commentaires par P. Wenger, A.A.....	131
Préparation par le Service d'Information de la C.C.C.....	133
Les Membres du Concile œcuménique par M. Edouard Gagnon, P.S.S.....	136
But précis par S.Em. le cardinal Tardini.....	144
Congrès à Montréal de l'Église Melchite par T. Attala, b.s.	146
Les Délibérations au Concile œcuménique par M. Edouard Gagnon, P.S.S.....	148
L'Enseignement social des Évêques canadiens de 1891 à 1950 par Florent Sylvestre, O.F.M.....	154
L'Académie Mariale Internationale devient pontificale	156

CONSULTATIONS

29. Pauvreté religieuse et respect d'un contrat.....	158
30. Votre réponse à la consultation 12 supprime-t-elle tout commentateur? ..	158
31. A quel moment allumer les lumières à la vigile pascale?.....	158

COMMUNICATIONS

<i>Consécration des États-Unis à Marie Immaculée</i>	c. 2
<i>Le sens du terme œcuménique</i>	130
<i>Le Saint-Père confie à Marie le succès du Concile</i>	135
<i>Le Concile et l'Unité chrétienne</i>	143
<i>Semaine théologique</i>	145
<i>Commission antépréparatoire</i>	153
<i>Studio 42 de la TV canadienne</i>	155
<i>Consultation mondiale du clergé</i>	159
<i>Religieuses italiennes qui ont obtenu leur brevet de pilote d'avion</i>	159
<i>Vers le Concile œcuménique</i>	c. 3

BIBLIOGRAPHIE

<i>La Visitation</i> par G. JOPPIN, S.J.	160
<i>La belle promesse, histoire sainte pour les jeunes</i> , par ALFRED RENOU	160
<i>L'enfant, cet inconnu</i> , par F. SCHNEIDER.....	160
<i>Le Glaive sacré</i> , par JAN DOBRACZYNSKI	160

ANNONCE

Le service de presse du Vatican publiait le 18 janvier 1959 le communiqué suivant, qui fera date dans l'histoire de l'Église :

A l'occasion de la visite accomplie ce matin dans la basilique patriarcale de Saint-Paul-hors-les-Murs, et après avoir assisté à la chapelle papale, Sa Sainteté Jean XXIII a dressé une allocution aux cardinaux venus à la cérémonie.

Sa Sainteté a parlé de quelques points concernant les activités apostoliques les plus importantes, celles que lui a suggérées l'expérience de ses trois premiers mois de Pontificat, et qui concernent ses responsabilités d'évêque de Rome et de Pasteur suprême de l'Église universelle.

Comme évêque de Rome, le Saint-Père a évoqué la grande extension de la ville au cours de ces dernières décennies et les graves problèmes que pose l'assistance spirituelle de la population.

Comme Pasteur suprême de l'Église, il a fait allusion aux périls qui menacent davantage aujourd'hui la vie spirituelle des fidèles, c'est-à-dire les erreurs qui serpentent ici et là, et l'attrait excessif des biens matériels, accru aujourd'hui plus que jamais par le progrès de la technique.

Pour répondre à ces difficultés pressantes du peuple chrétien, le Souverain Pontife, s'inspirant des coutumes séculaires de l'Église, a annoncé trois événements de la plus grande importance, à savoir: un synode diocésain pour Rome; la célébration d'un Concile œcuménique pour l'Église universelle; et la mise à jour du Code de Droit canon, précédé par la prochaine promulgation du Code de Droit oriental.

En ce qui concerne le Concile œcuménique, il n'a pas seulement pour but, dans la pensée du Saint-Père, le bien spirituel du peuple chrétien, mais il veut être également une invitation aux communautés séparées, pour la recherche de l'unité à laquelle tant d'âmes aspirent aujourd'hui sur toutes les parties de la terre.

LE MOT « ŒCUMÉNIQUE »

Le terme « œcuménique » signifie, à parler simplement, « universel ». Le Concile est dit « œcuménique » parce qu'il réunit, sous la direction du Souverain Pontife, l'épiscopat « universel ». Les questions relatives à l'union des chrétiens séparés sont dites « œcuméniques » parce qu'elles intéressent « l'unité universelle » de l'Église, d'où la similitude de terme. Il n'est pas exclu que, dans un Concile « œcuménique »; il soit traité de problèmes « œcuméniques »; il semble même qu'il en sera ainsi, puisqu'il a été fait allusion aux églises orthodoxes.

COMMENTAIRES

L'annonce faite par le Souverain Pontife, de son intention de réunir prochainement un Concile œcuménique a suscité dans le monde entier, a dit la Radio du Vatican, un accueil des plus chaleureux chez tous ceux que réjouirait une unité des Églises.

La « New York Herald Tribune » a écrit que la décision du Pape constitue un fait historique; elle assure que le monde entier attend avec le plus grand intérêt la prochaine assemblée des prélats de l'Église catholique, qui est « un puissant bastion capable de réunir des forces innombrables au moment où les consciences humaines sont soumises à une si terrible épreuve ».

Les dirigeants spirituels de l'Église anglicane se sont montrés particulièrement touchés par l'intention pontificale. Les journaux anglais soulignent que la question de la réunion des Églises a déjà été examinée à diverses reprises par la hiérarchie de l'Église anglicane.

Aux États-Unis, le président du Conseil national des Églises, qui groupe une grande partie des Églises protestantes, déclare que « tout ce qui constitue un pas en avant vers l'unité sera accueilli avec grande joie ».

L'archevêque Bashir, de l'Église orthodoxe d'Antioche, a dit: « Ce serait une chose merveilleuse si l'unité de tous les chrétiens pouvait être réalisée ». De son côté, le secrétaire général des Églises protestantes du Canada a déclaré que les intentions du Pape Jean XXIII seraient suivies avec la plus grande attention par toutes les Églises protestantes intéressées.

Les journaux protestants de Suisse commentent aussi très favorablement l'initiative du Pape.

Son Em. le cardinal Montini a déclaré récemment que le prochain Concile sera le plus grand que l'Église n'ait jamais célébré au cours des vingt siècles de son histoire et sera une assemblée intéressant l'univers tout entier. Après avoir souligné que cette réunion ne serait ni une manifestation d'intérêts temporels ou de haine, ni une manifestation politique ou culturelle, ni une manifestation de terreur ou d'oppression, le cardinal a relevé que ce serait une assemblée qui ouvrira les portes au troupeau dispersé en faveur du grand recteur de tous à l'unité.

Invités par l'Association syndicale et professionnelle des Informateurs religieux, trois théologiens, un catholique, un protestant et un orthodoxe ont exposé à Paris les conceptions de leur Église respective sur le Concile œcuménique annoncé par S.S. Jean XXIII.

Le R.P. Wenger, A.A., rédacteur en chef de *La Croix*, de Paris, après avoir rappelé l'histoire des Conciles, a remarqué que si la

convocation d'un Concile n'a pas obligatoirement pour but de lutter contre une hérésie, elle vise toujours la restauration ou la sauvegarde de l'unité. La décision du Pape prouve qu'un Concile œcuménique reste nécessaire en notre temps pour le bien du peuple chrétien, et nous savons qu'il ne sera pas exclusivement consacré à l'unité. Des problèmes de pastorale et autres suffiraient à justifier cette réunion.

M. le pasteur Appel, secrétaire général de la Fédération protestante de France, rappela ensuite la conception protestante de l'unité. Établissant une distinction entre union et unité, il explique que la conception protestante n'exige pas la fusion de toutes les Églises pour que cette unité soit réalisée: il suffit que les membres des différentes Églises soient fidèles à la même Parole, selon la parabole du cep et des sarments. Rappelant les progrès accomplis depuis une cinquantaine d'années dans le cadre de la *Semaine de l'Unité*, il a souhaité que des contacts s'établissent entre représentants autorisés de chaque Église.

Le R.P. Troubnikov, directeur du Centre orthodoxe de Paris, rapporta la position de son Église à travers les différentes déclarations qui ont été faites. Il a attiré spécialement l'attention sur le fait que 80 p.c. de l'Église orthodoxe étant actuellement sous tutelle russe, les prises de positions de ses dirigeants ne sont pas libres, et le peuple chrétien pourrait considérer qu'elles ne l'engagent pas.

Le *Bulletin du diocèse de Rome* a publié un article intitulé: « Le Concile de l'Espérance » et consacré aux réactions tant favorables que défavorables des milieux chrétiens à l'annonce de la convocation d'un Concile œcuménique par S.S. Jean XXIII.

Le Bulletin écrit notamment: « Depuis le jour, où en juillet 1054, les légats pontificaux abandonnèrent Constantinople, en laissant sur l'autel de Sainte-Sophie la Bulle d'Excommunication, jamais l'Église n'a trouvé comme aujourd'hui autant de détente et de désir de réconciliation dans les Églises d'Orient. Les protestants n'ont pas été moins sensibles que leurs frères séparés et l'attitude des autorités Anglicanes a été jugée aussi conciliante. »

Dans les milieux bien informés, cet article du *Bulletin du diocèse de Rome* est interprété comme une confirmation du désir du Pape Jean XXIII de susciter une large discussion sur le Concile œcuménique, avant de mettre la main à la préparation de cet important événement. Le Pape, en annonçant le 25 janvier 1959 à Saint-Paul-hors-les-Murs son intention de convoquer ce Concile, avait invité les cardinaux à lui faire connaître leur avis.

Paris

P. WENGER, A.A.

PRÉPARATION

Les milieux ecclésiastiques généralement bien informés ne pensent pas, en général, que l'ouverture du Concile œcuménique, dont la réunion a été annoncée par S.S. Jean XXIII, puisse se produire cette année encore. On fait remarquer que la préparation du dernier Concile tenu, celui du Vatican qui fut inauguré le 8 décembre 1869, avait demandé près de cinq ans, il semble, d'autre part, que les études en vue de la préparation du prochain Concile, qui réunira à Rome, environ cinq mille personnes, aient déjà commencé sous le Pontificat de Pie XII. Ces études, de caractère préliminaire, pourront servir à la préparation de la réunion.

Ce fut en 1864, en effet, que Pie IX commença à parler du Concile qui devait se réunir cinq ans plus tard au Vatican, Le 6 janvier de cette année 1864, ce Pape avait demandé, sous le sceau du secret, l'avis des cardinaux. En mars 1865, une Congrégation spéciale composée de membres du Sacré Collège, fut instituée pour préparer les éléments des discussions. Les évêques furent appelés à formuler leurs propositions et, en mai 1866, Pie IX, donna l'annonce du Concile, et le mois suivant cinq commissions furent constituées, auxquelles on adjoignit plus tard une sixième. Ces commissions avaient pour objet, respectivement: le dogme, la discipline, les questions mixtes (religieuses et politiques), les moines et réguliers, les orientaux et les missions, le cérémonial. Au cours de ces commissions, il fut décidé d'inviter tous les évêques, résidentiels et titulaires, et les abbés. Les évêques qui ne purent participer au Concile, purent y déléguer un procureur sans droit de vote.

Les protestants et les orthodoxes furent invités au Concile (mais ils n'y participèrent pas). On décida, par contre, de ne pas inviter les souverains catholiques, comme cela se faisait dans le passé, mais de ne pas empêcher ceux d'entre eux qui voudraient y assister.

Le 29 juin 1868, en la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul, la Bulle convoquant le premier Concile œcuménique au Vatican fut publiée. Ce document s'inspirait, à de nombreux points de vue, de la Bulle du Pape Paul III portant convocation du Concile de Trente en 1542. Quelques protestants se prononcèrent cependant en faveur du Concile, dont le célèbre pasteur anglican Pusey, qui avait participé au « Mouvement d'Oxford », en faveur du retour à l'unité des églises chrétiennes.

L'année 1869 fut marquée par les discussions publiques sur le Concile. La revue « *Civiltà Cattolica* », ayant suggéré de mettre au

centre du Concile le problème de l'infaillibilité pontificale, de violentes réactions se manifestèrent dans les milieux non-catholiques et des réserves (quant à l'opportunité de définir un tel dogme) furent même manifestées parmi les catholiques.

Le 8 décembre 1869, en la fête de l'Immaculée Conception, dont Pie IX avait défini le dogme quelques années auparavant (1854), le Pape inaugura solennellement le Concile par une messe qu'il célébra à Saint-Pierre, en présence d'un millier de Pères du Concile. La seconde séance solennelle se tint le 6 janvier 1870, en la fête de l'Épiphanie. Après la profession de foi des Pères conciliaires, les séances générales commencèrent; au cours de celles-ci, les participants eurent toute liberté de parole. Pour régler les discussions, on adopta les règlements parlementaires en vigueur à cette époque.

Le 24 avril 1870, le Concile tenait sa troisième séance publique, et adoptait la Constitution dogmatique « *Dei filius* », condamnant toutes les erreurs contre la foi, depuis l'athéisme et le matérialisme jusqu'au panthéisme et au traditionnalisme.

Le Concile aborda ensuite la question de la primauté du Souverain Pontife, comportant notamment l'infaillibilité pontificale, contre laquelle des suppliques étaient parvenues de la part des communautés chrétiennes d'Allemagne, de France, d'Autriche et des États-Unis.

La discussion s'ouvrit le 14 mai 1870 et elle occupa treize séances au cours desquelles on entendit 65 orateurs. Après vingt-deux congrégations générales, on arriva au vote qui eut lieu le 13 juillet. Le dogme fut approuvé par 451 voix favorables contre 88 qui contestaient l'opportunité d'une telle décision et 62 formulées avec réserves. La Constitution relative à la primauté du Souverain Pontife et à l'infaillibilité du Pape fut adoptée lors de la IV^e session générale, le 18 juillet 1870, à la veille du début de la guerre entre la France et la Prusse.

Entre temps, les troupes italiennes approchaient de Rome qui fut occupée le 20 septembre. Un mois plus tard, le Pape Pie IX, prisonnier au Vatican du fait de la spoliation de ses États, déclara que le Concile était « suspendu jusqu'à des temps meilleurs ». Le Concile se sépara ainsi après s'être occupé de deux seulement des cinquante et une questions qui lui avaient été proposées.

La proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale eut un retentissement considérable. Les opposants irréductibles fondèrent

alors les « Vieux Catholiques », qui existent encore dans certaines régions des Pays-Bas, d'Allemagne et de Suisse. L'opposition de la part de certains États aboutit au « Kulturkampf » déclenché, en Allemagne et ailleurs, par les gouvernements contre l'Église catholique.

D'après l'avis de certains milieux romains, le prochain Concile ne pourrait guère s'ouvrir avant 1961. La Congrégation du Concile sera appelée à préparer — en collaboration avec les autres Congrégations romaines, l'organisation de cette Assemblée, et la participation éventuelle des représentants des Églises non catholiques posera des problèmes qui exigeront un travail minutieux, long et délicat.

L'annonce par S.S. Jean XXIII de la convocation d'un Concile œcuménique a produit dans le monde une impression considérable.

Les réactions du monde catholique ont été très chaleureuses. Le monde non catholique a eu, lui aussi, des réactions extrêmement favorables, voire enthousiastes.

Dans le discours qu'il a adressé aux représentants de la Fédération internationale des universités catholiques, le trois avril, S.S. Jean XXIII a parlé du prochain Concile œcuménique, disant que cette manifestation sera un spectacle réconfortant de l'union qui existe au sein de l'Église de Dieu et qu'il sera aussi, pour nos frères séparés qui portent le nom de chrétiens, une raison de rétablir l'unité.

Dans ce même discours, le Pape a engagé ses auditeurs à rendre leur action plus étroite et plus solidaire, pour la diffusion de la vérité, « afin qu'un rempart solide puisse être opposé au matérialisme ». Le Souverain Pontife a souligné: « Il est malheureusement des gens qui, aveuglés par un esprit d'orgueil, découlant des progrès de la technique, croient pouvoir vivre sans observer les lois du Seigneur ». Cela constitue ce qu'il peut arriver de plus néfaste au genre humain, comme on peut le constater d'après les fruits amers que d'amères racines portent dans certaines parties du monde ».

Ottawa

SERVICE D'INFORMATION DE LA C.C.C.

LE SAINT-PÈRE CONFIE A MARIE LE SUCCÈS DU CONCILE

Pour invoquer l'assistance divine sur le prochain Concile œcuménique, S. S. Jean XXIII a exhorté tous les fidèles du monde entier à élever des prières spéciales par l'intercession de la Vierge Marie au cours du mois de mai, dans une allocution radio-diffusée, le 27 avril 1959. Le Pape a parlé en latin et il a recommandé particulièrement la neuvaine au Saint-Esprit, en préparation de la fête de la Pentecôte, selon les prescriptions de Léon XIII.

LES MEMBRES DU CONCILE OECUMÉNIQUE

LES PÈRES DU CONCILE

Le canon 223 du Code énumère ceux qui doivent être invités au concile et qui y auront voix délibérative. Ce sont: leurs éminences les cardinaux de la Sainte Église romaine, même s'ils ne sont pas évêques; les patriarches, les archevêques et les évêques résidentiels, même s'ils ne sont pas encore consacrés; les abbés et les prélats *nullius* (ayant l'administration d'un territoire exempt de toute juridiction épiscopale, comme Munster en Saskatchewan; les abbés primats, les abbés supérieurs de Congrégations monastiques (comme l'abbé suprême de tout l'Ordre cistercien) et les supérieurs généraux des Congrégations religieuses cléricales exemptes (comme les Franciscains par exemple).

Les supérieurs de communautés non cléricales, ou cléricales mais non exemptes, ne sont convoqués que si le décret de convocation le comporte expressément.

Les évêques titulaires, comme les vicaires apostoliques ou les évêques auxiliaires, ne sont pas nécessairement convoqués au concile. Mais s'ils le sont, comme ce fut le cas au concile du Vatican, ils ont voix délibérative et ils peuvent faire partie des commissions et exprimer leur avis tout comme les évêques résidentiels.

« Les membres de droit du prochain concile, lisons-nous dans un communiqué récent de la Conférence catholique canadienne, sont au nombre de plus de 1,600, dans l'état actuel de l'Église. Voici la répartition... à travers le monde: En Europe, plus de 600, dont près de la moitié en Italie; au Moyen-Orient (y compris l'Égypte), environ 80. En Extrême-Orient (du Pakistan au Japon), 240, dont une centaine en Chine, et 63 en Inde. Parmi eux, plus de 100 sont des Asiatiques; mais parmi les 30 Chinois, seuls pourront venir les quelques-uns qui sont en exil. Notons, que dans les pays où la hiérarchie n'est pas encore érigée (Viet-Nam, Corée, Indonésie et Thaïlande), on compte 17 vicaires apostoliques asiatiques. En Afrique, 139, dont 10 évêques noirs (les 12 autres évêques noirs, trois vicaires apostoliques et neuf évêques auxiliaires, de même que les deux exarques de rite éthiopien ne sont pas membres de droit — ils peuvent cependant être convoqués comme nous l'avons vu). Aux États-Unis et Canada, près de 200; en Amérique latine, environ 370; en Australie et Nouvelle-Zélande, 30. 53 archevêques et évêques

se trouvent actuellement derrière le rideau de fer en Europe. Les patriarches, archevêques et évêques catholiques des divers rites orientaux sont actuellement au nombre d'environ 70. « Si, de fait, les évêques simplement titulaires sont convoqués, le nombre total des convocations s'élèvera à plus de 2,500.

Si, comme nous l'avons expliqué déjà, c'est le pape qui est l'âme du concile, il reste que le pape n'y agit pas comme inspiré par l'Esprit-Saint. Il est dans la nature de l'assistance divine qui lui est promise comme chef de l'Église qu'il emploie tous les moyens pour arriver à la connaissance et à la proclamation de la vérité. La présence autour de lui de tous les évêques est un des moyens les plus puissants sur lesquels le Souverain Pontife compte pour exercer son pouvoir divin d'enseigner.

Aussi le Souverain Pontife veut-il que les évêques convoqués viennent au concile. Cette obligation est grave et ne peut céder que devant l'impossibilité ou de graves inconvénients. Avant le concile du Vatican, Pie IX avait prévu l'élection par les Pères d'un comité chargé d'étudier les excuses de ceux qui ne pouvaient venir au concile ou qui devaient s'en absenter ou s'en retirer. Le Code retient les mêmes prescriptions: « Ceux qui sont détenus par un juste empêchement doivent envoyer un procureur et faire la preuve de l'empêchement (c. 224) Nul ne peut quitter le concile sans avoir fait connaître et approuver par le président du concile le motif du départ proposé, et sans avoir obtenu la permission de partir (c. 225). »

UNIVERSALITÉ DU CONCILE

Bossuet exagérait, et donnait dans le gallicanisme, quand il écrivait: « Les évêques réunis en concile doivent être si nombreux, ils doivent venir de tant de pays différents, et leurs collègues absents doivent consentir si évidemment à leur assemblée, qu'il soit clair qu'ils n'ont fait qu'y apporter le sentiment de toute la terre ». (Histoire des variations). Les évêques ne sont pas de simples mandataires des fidèles; le pape et le concile présidé par lui restent infaillibles même s'il manque un grand nombre d'évêques et si plusieurs pays ne sont pas représentés.

Mais il est certain que le prochain concile sera le plus œcuménique de tous et donnera ainsi au monde un témoignage d'une force toute particulière dans l'Église enseignante. On pourrait redire, et avec encore plus de raisons, ce qu'un évêque écrivait après le concile

du Vatican: « Aucune assemblée ne mérita mieux le nom d'œcuménique. Au grand concile de Nicée, en 325, on ne compta que 318 Pères. Celui de Chalcédoine en rassembla seulement 630 dans ses premières sessions, qui furent de beaucoup les plus imposantes. Les décrets de celui de Trente ne furent rédigés et signés que par 200 et quelques évêques, ce qui ne l'empêcha point de devenir le plus important de tous les conciles généraux par le nombre et la gravité des questions dogmatiques qu'il résolut, des erreurs qu'il proscrivit, des réformes qu'il accomplit et des règlements qu'il institua. L'Église et l'Esprit-Saint étaient là sans doute; mais l'univers entier n'y figurait pas. L'Occident n'avait délégué pour ainsi dire que quatre ou cinq Pères au premier concile de Nicée. Dans le deuxième concile de Lyon et celui de Florence, les Grecs, les Maronites et les Arméniens, venus de l'Orient, étaient à leur tour assez rares. Mais au contraire, dans le concile du Vatican, près de huit cents pontifes se pressent autour du pape qui les a convoqués. Pas une portion de l'Église universelle qui ne soit représentée dans cette couronne glorieuse. Quiconque se tient debout au seuil du nouveau Cénacle, au moment où les évêques s'y rendent, celui-là peut voir passer, sous les traits de ces hommes vénérables, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Australie, les deux Amériques et la Polynésie... Jamais on n'avait eu, dans des conditions plus décisives ni dans un spectacle plus beau, le résumé vivant et le vivant témoignage de la catholicité de l'Église ». (Mgr C. H. Augustin Plantier, évêque de Nîmes)

LES THÉOLOGIENS DU CONCILE

« Les théologiens et les canonistes, qui peuvent être invités au concile, n'y ont que voix consultative ». Cet énoncé du canon 223 rappelle une condition assez normale de la marche d'un concile. Sans doute les Pères du concile constituent-ils un ensemble de personnes possédant à un degré éminent la science de la théologie et des saints canons, puisque le droit prescrit la compétence en ces matières comme une des qualités requises chez les évêques (c. 331). Mais il est normal, et cela est arrivé à tous les conciles, que le Souverain Pontife lui-même et les Pères veuillent s'entourer de conseillers qui les aideront à fournir aux délibérations l'apport le plus grand possible.

« Au concile du Vatican, les théologiens ont formé deux catégories distinctes, les consultants pontificaux et les consultants épiscopaux.

« Les consultants pontificaux, théologiens ou canonistes, choisis dans les diverses parties du monde, furent appelés à Rome longtemps avant l'ouverture du concile et adjoints aux commissions chargées de préparer les voies... D'abord les consultants furent appliqués à la rédaction des *Schemata*. Ensuite durant la célébration du Concile, ils ont travaillé à la refonte des *Schemata*, suivant les indications des Pères, acceptées par les députations (ou commissions), et plusieurs d'entre eux ont été attachés à ces mêmes députations en qualité de secrétaires. Le nombre de consultants pontificaux s'est élevé à 80.

« Les consultants épiscopaux étaient simplement attachés à la personne des Pères, dont ils partageaient les travaux dans le silence du cabinet. Le nombre de ces théologiens et canonistes a été considérable; on n'en connaît pas le chiffre officiel, il ne peut guère être au-dessous de 400. A la vérité le nombre des Pères est plus élevé; mais parmi eux plusieurs n'avaient point de consultants en titre. » (Mgr Victor Pelletier, Décrets et canon du concile du Vatican)

L'INVITATION AUX NON-CATHOLIQUES

S. S. le pape Jean XXIII a indiqué comme un des objectifs, le principal même, du prochain concile la réunion de tous les chrétiens dans la vraie Église du Christ. Il a invité tous ceux qui revendiquent le Christ comme leur chef à profiter du concile pour prier, pour réfléchir et pour répondre à l'appel divin en travaillant à réaliser l'unité. D'une certaine façon, il a invité les non-catholiques au concile. Quel est le sens, quelle est la portée de cette invitation ? Il est bien sûr que tous ne l'ont pas bien compris, que les préjugés et les craintes en empêchent plusieurs de bien le comprendre. Certaines personnalités de l'Église orthodoxe ou protestante ont semblé touchées de l'intérêt montré par le pape; d'autres sont disposées à venir au concile en observatrices; mais plusieurs accepteraient de venir à la condition d'être sur un pied d'égalité avec les évêques catholiques et de pouvoir exposer toutes leurs revendications ou leurs exigences en face de l'unité à accomplir dans l'Église.

Il est clair que seuls les évêques et autres prélats en communication avec le Saint-Siège sont convoqués au concile avec pouvoir délibératif; seuls ils peuvent être ainsi convoqués, car les Pères du concile y font œuvre de juridiction et tout pouvoir de juridiction est perdu par la rupture avec le Souverain Pontife telle qu'elle se produit dans le schisme et dans l'hérésie.

Le cas des membres de l'Église orthodoxe et celui des protestants offrent des ressemblances du fait qu'ils ne sont ni les uns ni les autres unis par l'obéissance et l'unité de doctrine au successeur de Pierre, Vicaire du Christ sur la terre. Mais il y a évidemment de grandes différences. Les évêques schismatiques ont, dans la plupart des cas, reçu une consécration épiscopale valide et ont le pouvoir d'ordre. Il ne répugnerait pas qu'ils puissent être admis comme Pères au concile, s'ils reniaient leur schisme et, se montrant prêts à revenir à la vraie Église avec leurs fidèles, s'ils recevaient du Souverain Pontife le pouvoir de juridiction sur leurs diocèses. Quant aux chefs ou représentants des Églises protestantes, ils n'ont même pas le pouvoir d'ordre et ne peuvent tout de même pas avoir plus droit au chapitre que les prêtres et les fidèles catholiques.

Le sens de l'appel fait récemment par Jean XXIII ressemble à celui de l'appel que proposaient plus explicitement les lettres adressées par Pie IX à la veille du concile du Vatican.

LES ÉVÊQUES ORTHODOXES

Le 8 septembre 1868, Pie IX écrivait à « tous les évêques des Églises du rite oriental qui ne sont pas en communion avec le Siège apostolique ». « Nous désirons très ardemment, disait-il, étendre nos soins à tous ceux qui portent le nom de chrétiens, dans quelque contrée du monde qu'ils habitent, les inviter tous à recevoir les embrassements de notre charité paternelle. Nous ne pouvons, sans un grave danger pour notre âme, négliger aucune portion du peuple chrétien qui, racheté par le très précieux sang de Notre Seigneur, et introduit par les eaux sacrées du baptême dans le troupeau du Seigneur, a droit ainsi à toute notre vigilance... » Et le Souverain Pontife faisait une véritable invitation: « Nous élevons notre voix vers vous, et, de toutes les forces de notre âme, *nous vous prions, nous vous avertissons et nous vous conjurons de venir à ce concile*, de même, que vos ancêtres vinrent au deuxième concile de Lyon, tenu par notre prédécesseur le bienheureux Grégoire X et au Concile de Florence, tenu par notre prédécesseur Eugène IV, afin que les lois de l'ancienne affection soient renouvelées, que la paix de nos pères, ce don céleste et salutaire de Jésus-Christ que le temps a affaibli reprenne une nouvelle vigueur, et qu'ainsi brille aux yeux de tous, après une longue nuit d'affliction et les noires ténèbres d'une division prolongée, la lumière sereine de l'union désirée ».

Il est bien certain que les orthodoxes, en ces jours surtout où la persécution communiste leur a apporté de si cruelles épreuves, seraient accueillis avec une charité aussi compréhensive au prochain concile, et que le Saint-Père ferait tout pour faciliter leur intégration à l'Église, en simplifiant jusqu'à la limite les formalités du retour.

LES PROTESTANTS

Cinq jours plus tard Pie IX écrivait à « tous les protestants et autres non-catholiques », mais en des termes différents. « Soutenu par l'espérance (de voir le concile produire des fruits abondants et consolants pour la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des hommes), et pressé par la charité de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a livré sa vie pour le salut de tout le genre humain, Nous ne pouvons nous empêcher à l'occasion du futur concile d'adresser nos paroles apostoliques et paternelles à tous ceux qui, bien que reconnaissant le même Jésus-Christ pour Rédempteur et se glorifiant du nom de chrétiens, cependant ne professent pas la vraie foi de Jésus-Christ et ne suivent pas la communion de l'Église catholique. Et nous faisons cela principalement pour les avertir, les conjurer et supplier, de toute l'ardeur de notre zèle et en toute charité, *de vouloir bien considérer et examiner sérieusement s'ils suivent la voie tracée par Jésus*, celle qui conduit au salut éternel. » Rappelant alors les critères qui permettent de distinguer la vraie et unique Église du Christ, montrant les effets pernicieux de la division des chrétiens, le pape terminait en s'écriant: « Nous adressons cette lettre à tous les chrétiens séparés de nous, et nous les exhortons et conjurons de nouveau de revenir en hâte au bercail du Christ, car nous désirons ardemment et de tout notre cœur leur salut en Jésus-Christ, et nous craignons d'avoir un jour à lui rendre un compte redoutable, à lui qui est notre juge, si nous ne leur montrons pas, si nous ne leur donnons pas, autant qu'il est en nous, le moyen assuré de reconnaître la voie qui conduit au salut éternel. »

On ne trouve pas dans ces paroles la même invitation qu'aux évêques orthodoxes. Certains protestants d'Angleterre avait cependant vu dans la lettre une invitation à participer aux délibérations du concile du Vatican. Et un Dr Comming d'Écosse s'informa auprès du cardinal Manning, archevêque de Westminster, pour savoir s'il serait permis aux dissidents, durant le concile, de présenter les arguments qu'ils croient pouvoir être allégués à l'appui de leurs opinions.

Pie IX écrit sur ce sujet au cardinal Manning le 4 septembre 1869. « Si celui qui vous consulte, expliquait-il, sait quelle est la foi des catholiques touchant l'autorité enseignante donnée par notre divin Sauveur à son Église, et, par conséquent, touchant l'infaillibilité de cette Église dans la décision des points relatifs au dogme et à la morale, il doit savoir que l'Église ne peut souffrir qu'on remette en discussion des erreurs qu'elle a soigneusement examinées, jugées et condamnées ».

Le concile œcuménique ne peut donc être conçu sur le modèle des réunions organisées par les protestants pour faire l'union entre les Églises dites chrétiennes et où chacune est invitée à sacrifier quelque chose de son enseignement et de sa discipline pour réaliser l'unité. L'unité ne peut être fondée que sur la vérité et la vérité est dans le lien avec le Christ, assuré par la succession des Souverains Pontifes. Aussi ces réunions à grand déploiement n'ont-elles jamais pu conduire à un minimum d'accord sur des points essentiels de doctrine, comme sur la divinité du Christ, ni même sur les principes qui pourraient servir de départ pour la recherche d'une formule d'entente.

Au concile œcuménique, il ne saurait être question de discussion pour concilier l'erreur avec la vérité. « Nous ne pouvions, écrivait Pie IX, inviter les non-catholiques à une discussion... Nous les avons simplement pressés de profiter de ce concile, dans lequel l'Église catholique, à laquelle appartenaient leurs ancêtres, donne une nouvelle preuve de son intime unité et de son invincible vitalité, et de satisfaire aux besoins de leurs âmes en se retirant d'un état où ils ne peuvent être sûrs de leur salut. »

Ces paroles furent considérées par certains protestants comme bien sévères et comme fermant toute voie à ceux qui cherchaient une réconciliation avec la vraie foi. Pie IX écrivit de nouveau au cardinal Manning le 30 octobre pour mettre les choses au point et assurer les protestants de toute son affection paternelle. « Nous apprenons que quelques dissidents ont compris ces paroles de manière à croire qu'il ne leur reste aucun moyen d'exposer les difficultés qui les tiennent séparés de l'Église catholique, et que tout accès auprès de nous leur est à peu près fermé... Jamais nous n'avons voulu imposer silence à ceux qui, égarés par une mauvaise éducation et se croyant dans la vérité, pensent que leur dissidence avec nous repose sur des arguments puissants qu'ils voudraient faire sérieusement examiner par des hommes sages et prudents. »

Le concile peut fournir l'occasion d'études et de discussions sérieuses sur la vraie foi et sur la véritable Église. Mais ce n'est pas au sein du concile lui-même que peut se faire fructueusement cette discussion destinée à éclairer les hérétiques et à dissiper leurs difficultés. « Bien que cela ne puisse se faire dans le sein du concile, il ne manquera point d'hommes versés dans les sciences divines et désignés par nous, auxquels les protestants pourront ouvrir leur âme, et exposer avec confiance tous les motifs de leurs propres sentiments, de telle sorte que, du choc d'une discussion entreprise seulement dans le désir de découvrir la vérité, ils soient à même de recueillir une lumière plus abondante qui les guide vers elle. » Et le pape exprimait un souhait que nous pouvons prier avec son successeur Jean XXIII: « Puisse-t-il y en avoir un grand nombre qui prennent cette ligne de conduite et qui la suivent avec bonne foi! Car cela ne saurait se faire sans qu'il en ressorte avantages pour eux-mêmes et pour les autres: pour eux-mêmes d'abord, parce que Dieu montrera sa face à ceux qui le cherchent de tout leur cœur, et il leur donnera ce à quoi ils aspirent; ensuite pour les autres, parce que non seulement l'exemple d'hommes éminents ne saurait manquer d'avoir son efficacité, mais encore parce que plus ceux-ci auront travaillé avec ardeur à obtenir le bienfait de la vérité, plus ils déploieront de zèle et d'efforts pour la communiquer aux autres. »

Saint-Boniface

ÉDOUARD GAGNON, P.S.S.

LE CONCILE ET L'UNITÉ CHRÉTIENNE

Ce n'est peut-être qu'une coïncidence que le Saint-Père ait annoncé la tenue du Concile œcuménique en prononçant de chaleureuses paroles d'invitation aux communautés séparées en vue de la recherche de l'union, le jour même où s'est conclue l'Octave de prières pour l'unité de l'Église. Mais ce qui n'est pas une coïncidence, c'est le fait que Jean XXIII, avant son Pontificat, en raison des hautes charges qui lui étaient confiées, a eu dans l'Orient européen de nombreuses occasions d'entrer en contact avec les frères séparés et de les connaître.

Ce n'est pas non plus une coïncidence le fait que Jean XXIII au cours de cette brève période de Pontificat soit revenu plusieurs fois sur le problème de l'unité de l'Église. Il suffit de rappeler l'allocution au consistoire secret, le message de Noël, la lettre au cardinal Micara, la prière pour l'Église du Silence, l'homélie prononcée, le 25 janvier, à Saint-Paul. Un si vif souci de Pasteur, une telle affection spirituelle de Père commun se sont manifestés avec évidence dans ces documents que non seulement les fidèles disséminés dans le monde mais aussi les frères séparés eux-mêmes en ont apprécié la bonté suprême. Il convient de rappeler à ce propos que le patriarche d'Istanbul, Athénagore, a exprimé aux métropolitains de l'Église grecque dissidente ses vœux pour que le désir du Saint-Père se réalise: *Ce serait l'aurore d'une année vraiment nouvelle en Jésus-Christ.*

BUT PRÉCIS

Dernièrement, S.Em. le cardinal Tardini, secrétaire d'État et président de la Commission antépréparatoire du Concile, accordait au directeur de LA CROIX de Paris, le R.P. Wenger, une interview télévisée spécialement destinée aux téléspectateurs français.

LE BUT DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE

Interrogé d'abord sur le but du prochain Concile œcuménique, S. Em. le cardinal Tardini a déclaré: « Dès à présent, on peut dire que le but principal du Concile sera plus particulièrement la discipline ecclésiastique, les dispositions du Code du Droit Canon qu'on pourra modifier, et puis tout l'ensemble des mœurs de la vie catholique. Ce sera, comme on peut le croire aujourd'hui, un Concile, je dirais d'ordre réel, pratique plutôt qu'un Concile vraiment d'ordre doctrinal. Mais ceci n'est pas exclu, parce que cela dépendra des évêques, de ce que les évêques vont nous proposer et qui pourra être traité au Concile. Étant donné que ces réponses sont déjà arrivées en nombre très grand, nous nous proposons de finir le dépouillement de ces questions pour voir celles qui seront les plus importantes. Et, à la fin, ce sera le Saint-Père qui devra choisir. »

LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE, UN FAIT INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Au P. Wenger qui lui demandait si l'on pouvait envisager que des représentants ou des chefs de confessions séparées de l'Église romaine puissent assister au Concile, le cardinal Tardini a répondu que, le Concile œcuménique étant un fait intérieur de l'Église, « les membres des autres confessions religieuses ne pourront pas participer au Concile ». Le cardinal a cependant ajouté: « Mais je pense que, si quelques-uns d'entre eux désirent être présents, ils pourront venir au Concile, non comme membres évidemment, mais comme observateurs, parce que nous n'avons rien à cacher.

Le Concile sera une manifestation grandiose de vérité, d'unité et de charité. Cela est tout à fait sûr. Et alors, ce beau spectacle que va donner l'Église catholique et ce renouveau de vie qui en sera la conséquence, nous l'espérons, pourront faciliter l'unité, l'union que tant d'âmes désirent... »

LE RÔLE DES ÉVÊQUES DANS LA PRÉPARATION DU CONCILE

Invité à expliquer le rôle des évêques dans la préparation et puis, plus tard, dans la tenue du Concile œcuménique, Son Em. le cardinal Tardini a déclaré:

« Je peux parler plus particulièrement du rôle des évêques dans la préparation du Concile, parce que j'ai signé plus de 2,500 lettres envoyées aux évêques, ainsi qu'aux nonces, aux internonces apostoliques et aux chefs des Congrégations religieuses, etc., à tous ceux qui ont le droit d'être interrogés. Car cela, nous l'avons fait avec une certaine largeur, parce qu'il est mieux d'entendre un nombre plus grand de personnes, plutôt que de négliger les avis de ceux qui ont le droit d'être interrogés. Jusqu'à ce moment, j'ai reçu presque 2,000 réponses, et ça été un grand travail à accomplir. Pour le Concile du Vatican, le premier, le Saint-Siège, alors, dut étudier environ 250 réponses des évêques. Vous voyez très bien quelle est la proportion. Et alors, on prépara un volume d'études; maintenant, ce volume existe encore, et nous le gardons, car c'est vraiment quelque chose d'important, un grand travail qu'alors on a accompli. Mais maintenant, le travail est bien plus large, le poids est bien plus lourd, parce que nous devons lire toutes les réponses et faire des fiches. C'est-à-dire écrire ce que les évêques ont proposé, ont suggéré. »

LES THÉOLOGIENS COLLABORENT AU TRAVAIL PRÉPARATOIRE DU CONCILE

Son Em. le cardinal Tardini a ensuite dit que les universités catholiques avaient été priées d'envoyer leurs suggestions et leurs propositions. Ce que le cardinal Tardini attend des théologiens, ce sont non seulement des questions et des suggestions mais aussi des documents.

Le cardinal secrétaire d'État espère enfin que le travail de la Commission antépréparatoire pourra être terminé en juillet 1960.

Cité du Vatican

CARD. TARDINI

SEMAINE THÉOLOGIQUE

Une « semaine théologique sur les Conciles œcuméniques » se tiendra à Rome en novembre 1960, sur l'initiative de l'Académie Pontificale Romaine de théologie: elle comportera une série de conférences faites par des spécialistes de différentes nations. Dans l'esprit des directives du Saint-Père, l'Académie se propose ainsi d'anticiper une discussion sur les problèmes fondamentaux, l'histoire et la règle traditionnelle des Conciles, dont la connaissance contribuera à intéresser la grande masse de l'opinion publique à un événement vital pour l'Église, et à favoriser les études et recherches des Conciles, dont la connaissance contribuera à intéresser la grande masse de l'opinion publique à un événement vital pour l'Église, et à favoriser les études et recherches des spécialistes.

CONGRÈS À MONTRÉAL DE L'ÉGLISE MELCHITE

S. Exc. Mgr Philippe Nabaa, m.s., p.d.d., archevêque de Beyrouth, au Liban, a présidé à Montréal les séances du deuxième congrès annuel des catholiques orientaux du Canada et des États-Unis.

Ce congrès a réuni les curés, les vicaires et les délégués officiels de toutes les paroisses catholiques de rit oriental du continent nord-américain. Il avait pour but de tenir des journées de récollection sacerdotales, d'intensifier l'apostolat laïc, de faire connaître les coutumes et la spiritualité de l'Orient catholique et de créer chez les Occidentaux une atmosphère de compréhension envers leurs frères catholiques de rit oriental.

Le congrès a atteint son point culminant dimanche, le 28 juin, lors de la messe pontificale qui a été célébrée selon le rit byzantin dans la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal en présence de Son Em. le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

La co-célébration du Saint Sacrifice a eu lieu au cours de cette messe pontificale.

En effet, quelque 25 prêtres de l'Église orientale ont participé avec Mgr Nabaa à la célébration de la messe, 25 prêtres rassemblés autour du même autel pour offrir le même sacrifice.

Au cours d'une conférence de presse, Mgr Nabaa, qui a eu le privilège d'être reçu par le Saint-Père avant de venir au Canada, a expliqué qu'à la veille du concile œcuménique convoqué par Jean XXIII il a apparu bon aux dirigeants religieux et laïques de l'Église orientale d'Amérique de faire mieux connaître les origines, les développements, la spiritualité et surtout le rôle que l'Église catholique d'Orient est appelée à jouer dans la restauration de l'unité chrétienne.

Aux séances du congrès il y eut des conférences sacerdotales sur la discipline de l'Église grecque orientale relative au clergé, la liturgie et les chants liturgiques, la presse catholique orientale, et divers autres sujets intéressant particulièrement les catholiques des diverses églises nationales du Moyen-Orient: Libanais, Syriens, Égyptiens, Arméniens, Palestiniens, Transjordaniens et autres.

Il y a eu également au cours de ce congrès des manifestations folkloriques, des soirées de chants nationaux et un banquet.

Mgr Nabaa a exprimé l'avis que la majorité des orthodoxes d'Orient désirent voir disparaître les différences qui marquent la séparation. De ce côté, les catholiques ont à accomplir, dans la

charité et la compréhension, un travail immense sur le plan psychologique et social. L'archevêque de Beyrouth croit que le prochain concile ne produira pas du coup l'unité de toutes les églises chrétiennes. « Ce sera, cependant, le plus grand pas jamais fait dans ce but », a-t-il dit. Mgr Nabaa a prononcé le sermon à la messe pontificale selon le rit oriental à l'Oratoire Saint-Joseph. Cette messe a été radiodiffusée et télévisée.

Montréal

THÉOPHILE ATTALA, B.S.

NÉCROLOGIE

Frères Maristes : Cher Frère Jean-Michel, *Provincial*.

Congrégation des Clercs de Saint-Viateur : Frère Avila HUARD.

Les Frères des Écoles chrétiennes : Frère Mandale-Bertin (Joseph-Osias Trudeau).

Cisterciennes de St-Romuald : La moniale Marie du Rosaire, sous-prieure, abbesse de 1939 à 1954.

Les Sœurs de Sainte-Anne : Sœur Marie-Philomène-de-Jésus (Agnès Larivière), Sœur Marie-Philiberte (Cécile Tremblay).

Les Sœurs de l'Assomption : Sœur Sainte-Maria (Simonne Guimond), Sœur Saint-Thomas-d'Aquin (Elodie Gill).

Les sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal : Sœur Emma Boisvert, Sœur Berthe (Céline Bouchard).

Les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe : Sœurs Marie-Rose Labossière (Antoinette Labossière), Sœur Flora Franceur.

Les Franciscaines Missionnaires de Marie : Sœur Mary Rose of the Sacred Heart (Julia White).

Sœurs de Saint-François d'Assise : Sœur Marie-Odoric.

Les Religieuses de la Présentation-de-Marie : Sœur Marie Martha (Christine Couture).

Les Sœurs du Précieux-Sang : Sœur Marie-Octavie (Alvida Plamondon).

Les Sœurs de Charité de la Providence de Montréal : Sœur Benoît-de-Rome (Marie-Honorine Tourigny), Sœur Théobald (Marie-Geneviève Thérien), Sœur Marcellin (Marie-Albina-Henriette Handfield), Sœur Marie-Alexina (Marie-Emélia-Alexina Séguin), Mère Marguerite-d'Écosse (Isabella McDonald), Sœur Theresita (Hebe Theresa Bandmann), Sœur Marie-Angèle (Anna Hudon), Sœur Israël (Marie Anne Collette), Sœur Pierre Nolasque (Rose de Lima Breault).

Congrégation des Servantes du Cœur Immaculé de Marie : Sœur Marie de la-Foi (Marie-Alma Bédard).

Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie : Sœur M.-Jeanne-de-France (Fortunate Marsan), Sœur M.-Jean-Antonio (Marie-Claire Gonneville), Sœur Marie-Aristide (Délia Audet), Sœur M.-Julie-de-Mérida (Rose Sauvé), Sœur Marie-Crescence (Emma Frigon), Sœur M.-Rose-Hélène (Marie-Anne Prince), Sœur M.-Frédéric-de-Jésus (Catherine O'Neill), Sœur M.-Louis-de-Montfort (M.-Angéline Billette).

LES DÉLIBÉRATIONS AU CONCILE OECUMÉNIQUE

Le mécanisme d'une assemblée délibérative de l'envergure d'un concile œcuménique est nécessairement bien complexe. Un avantage que le concile possède sur les réunions politiques internationales, consiste en ce que ses membres possèdent habituellement assez la langue latine pour que celle-ci serve aux délibérations, — encore que les accents divers puissent laisser subsister certaines causes d'incompréhension.

Le Code de droit canonique donne peu de précisions sur la façon dont les discussions sont menées et les votes pris au concile: tout cela dépend tellement de conditions particulières variables, qu'il est difficile d'établir des lois trop strictes en ce domaine.

PRÉSIDENTE DU CONCILE

Aux termes du canon 222, « C'est au pontife romain qu'il appartient de présider le concile, soit par lui-même, soit par d'autres. » L'histoire des conciles nous montre que le pape préside habituellement les sessions plus solennelles, celles surtout où sont promulguées les grandes décisions disciplinaires ou morales, et qu'il se fait représenter par des délégués pour la présidence des sessions ordinaires, consacrées à la discussion ou à la préparation des formules sur lesquelles se prennent les votes. Dans les circonstances actuelles de l'organisation ecclésiastique, ces représentants du souverain pontife à la présidence des réunions seront ordinairement des cardinaux. Mais il ne manque pas de précédents historiques où ce furent de simples évêques ou même des prêtres non revêtus de la dignité épiscopale qui représentèrent le pape.

Au concile du Vatican, Pie IX désigna cinq cardinaux de Curie pour assurer la présidence des *congrégations générales*, se réservant à lui-même la direction des *sessions publiques* (nous verrons à l'instant le sens de ces deux expressions). C'étaient le cardinal de Reisach, cardinal-évêque de Sabine, les cardinaux-prêtres de Luca, Bizzarri et Bilio et le cardinal-diacre Capalti. Le cardinal de Reisach ne présida aucune réunion, mourut peu de temps après l'ouverture du concile et fut remplacé par le cardinal de Angelis, archevêque de Fermo en Italie.

Ces cardinaux, écrivait Pie IX dans ses lettres apostoliques sur l'ordre à garder dans le concile, « présideront en Notre nom et avec

Notre autorité... Outre ce qui concerne la bonne direction des congrégations, ils auront soin, dans les matières à traiter, de faire commencer par la discussion de celles qui regardent la foi; il leur sera loisible ensuite, selon qu'ils le jugeront opportun, de porter les consultations sur les questions de foi ou sur celles de discipline... Ils auront soin que les projets de décrets et de canons écrits et rédigés (par les membres des commissions préparatoires) soient soumis à l'examen et au jugement des Pères réunis en Congrégation générale. C'est pourquoi ils auront soin que ces projets soient imprimés et distribués quelques jours à l'avance, à chacun des Pères, afin que ceux-ci les considèrent attentivement dans toutes leurs parties, et discernent soigneusement le sentiment qu'ils doivent embrasser.» (27 novembre 1869).

LES CONGRÉGATIONS GÉNÉRALES

Comme on l'a vu, c'est là le nom que l'on donna lors du concile du Vatican aux sessions réservées à l'étude et à la discussion. « Les Congrégations générales auxquelles n'assistaient que les Pères du concile et un certain nombre d'employés tels que secrétaires, notaires, greffiers, scrutateurs et maîtres de cérémonies, étaient secrètes, Tous ceux qui prenaient part, juraient de garder le secret le plus absolu sur les délibérations. » (Mourret, *Histoire du concile du Vatican*)

Le grand problème, dans des réunions aussi vastes, est d'assurer la liberté de discussion sans que les délibérations se prolongent à l'infini. C'est pourquoi Pie IX crut bon donner des règles particulières dans un décret du 20 février 1870, « règles, affirmait le Saint-Père, qui tout en conservant entière la liberté de discussion, telle qu'elle convient à des évêques de l'Église catholique, permettraient dans les discussions et les délibérations d'examiner les questions et de les traiter d'une manière plus expéditive et plus complète. » Ces règles furent certainement très efficaces puisque le concile réussit en une période relativement courte, quelques mois à peine, à accomplir un travail considérable, dont profite grandement la théologie.

En toute assemblée bien ordonnée des règles de procédure sont établies pour que les problèmes ne soient pas livrés pêle-mêle à l'attention des participants. Le prochain concile procédera sans doute selon ses règlements propres, mais ceux-ci réfléchiront sûrement la même sagesse qu'au concile du Vatican.

Lors de celui-ci, les Pères étaient saisis d'avance des problèmes à l'étude, non seulement en leurs termes très généraux, mais de façon bien précise, grâce aux projets de constitutions qui leur étaient distribués imprimés.

Sur ces projets, les Pères pouvaient faire leurs observations, par écrit et dans un ordre logique: « Les observations, stipulait le décret déjà cité, devront être rédigées dans l'ordre suivant: l'écrit contiendra d'abord celles qui concernent le projet considéré dans son ensemble, ensuite celles qui se rapportent à chacune des parties du projet, en gardant l'ordre même de ce projet. Ceux des Pères qui croiront devoir apporter des observations, soit sur les termes, soit sur les paragraphes du projet, présenteront de nouvelles expressions ou une nouvelle rédaction de ces paragraphes pour être substituées à ce qui se trouve dans le premier projet. Les observations écrites de cette façon par les Pères et munies de leur signature, seront remises au secrétaire du concile, et transmises par ses soins aux commissions d'évêques chargés des différentes questions. »

Une fois ces observations examinées en commissions, le projet corrigé et reformé était à son tour distribué à chaque Père. Et les cardinaux présidents fixaient la date de la Congrégation générale dans laquelle devait s'ouvrir la discussion.

« La discussion, précisait le décret, portera d'abord sur le projet considéré en général, pris dans son intégralité, ou divisé d'après les indications des présidents et, cette discussion terminée, on abordera ensuite chacune des parties; et toujours dans la discussion de chaque partie, les orateurs auront à donner la formule à substituer à la phrase ou au paragraphe du projet discuté, laquelle formule sera remise par écrit au président, après le discours. Il sera loisible aux évêques des commissions, avec autorisation des présidents, de répondre aux objections et observations. Les discours des orateurs se renfermeront dans les limites de la question engagée. S'il arrive que quelqu'un s'en écarte, il appartiendra aux présidents de le rappeler à la question. Si la discussion, après un examen suffisant, se prolonge outre mesure, les cardinaux présidents, sur une demande écrite, présentée par au moins dix Pères, pourront demander à la Congrégation générale si elle veut que le débat se continue. Après avoir pris les suffrages par assis et levé, ils mettront fin à la discussion, si tel est l'avis de la majorité des Pères présidents. »

Aux congrégations générales, les Pères, une fois l'étude des projets assez avancée, sont appelés à donner leur vote. Ils ont trois alternatives: donner leur « placet », le refuser ou le donner « ad modum », i.e. en suggérant des amendements. Ainsi lors du premier vote sur l'infaillibilité pontificale, le 13 juillet 1869, il y eut 451 votes favorables à la définition de ce dogme, 88 contraires à la définition et 62 qui suggéraient des corrections dans la formule à employer. Celles-ci, après nouvelle étude en commission, furent rediscutées à la Congrégation générale du 16 juillet et devinrent ainsi prêtes pour le vote définitif en session publique.

Il y eut, au concile du Vatican, 89 congrégations générales, échelonnées du 10 décembre 1869 au 1er septembre 1870.

LES SESSIONS PUBLIQUES

Moins nombreuses furent les sessions publiques, séances ouvertes à une assemblée sensiblement plus grande que les congrégations générales, et « dans lesquelles les décrets étaient solennellement soumis aux votes des Pères, puis confirmés et promulgués par le pape » (Mourret).

Voici comment Pie IX lui-même décrit ces sessions publiques, dans ses lettres apostoliques du 27 novembre 1869. « Les Pères s'étant assis chacun à son rang et à sa place, et les cérémonies contenues dans l'instruction rituelle qui leur a été remise par Notre ordre étant exactement accomplies, les textes des décrets et canons arrêtés dans les Congrégations générales précédentes seront lus en chaire par Notre ordre, à haute et intelligible voix, dans l'ordre suivant: on énoncera d'abord les canons sur les dogmes de foi, puis les décrets disciplinaires... On demandera alors aux Pères si les canons et décrets dont il a été donné lecture leur agréent, et aussitôt les scrutateurs recueilleront les suffrages l'un après l'autre et avec ordre, et ils en tiendront note exacte... Nous déclarons à ce sujet que ces suffrages devront être énoncés en ces mots: « Placet » ou « Non placet » (on le voit, les Pères n'ont plus que deux alternatives: si le texte proposé ne leur plaît pas dans sa forme actuelle, ils ne peuvent y suggérer d'amendement mais ils votent contre son adoption). Les suffrages recueillis, le secrétaire du concile, avec les scrutateurs se mettront à distinguer et à compter les suffrages devant Notre chaire pontificale, puis ils Nous en référeront. »

« Ensuite, *continuait le pape*, Nous rendrons notre sentence suprême et Nous ordonnerons qu'elle soit articulée et promulguée sous cette forme solennelle: « Les décrets, qui viennent d'être lus, ont été agréés par tous les Pères, à l'unanimité (ou, s'il y a eu quelques opposants, à l'exception de tant de voix): et Nous, avec l'approbation du saint concile, Nous les arrêtons, constituons et sanctionnons dans leur teneur. »

Il y eut, au concile du Vatican, quatre sessions publiques: la première le 8 décembre 1869, session d'ouverture; la deuxième le 6 janvier 1870 pour la profession de foi; la troisième le 24 avril, pour la constitution *Dei Filius* sur la foi catholique; la quatrième le 18 juillet, pour la constitution dogmatique sur l'Église et l'infaillibilité pontificale.

LES DÉCISIONS DU CONCILE

Pour être valides, les décisions du concile n'exigent pas l'unanimité, ni absolue, ni morale. La majorité des suffrages reste la règle générale et traditionnelle: autrement on n'aurait pas de règle claire et facile pour savoir quelle est la pensée du concile, et l'exigence d'une unanimité plus ou moins totale donnerait lieu à toute sorte de contestations et de difficultés, ce que ne peut approuver la sagesse divine.

La confirmation des décrets d'une assemblée épiscopale par le Pasteur suprême, qui, ce faisant, veut obliger l'Église universelle, suffit à rendre un concile œcuménique (Iung, dans *Dictionnaire de droit canonique*).

De fait, comme le dit le Code, « les décrets du concile n'obtiennent force obligatoire définitive que s'ils sont confirmés par le pontife romain et promulgués par son ordre » (c. 227).

Le pape donnant ainsi sa confirmation aux décisions du concile ne fait pas acte de soumission envers le concile, mais acte d'autorité juridique. Il pouvait donner cette confirmation d'avance, en se basant sur la certitude que le concile sera infaillible; il peut la donner implicitement en prenant connaissance des décisions du concile et en n'y changeant rien; mais normalement, il donne cette approbation et cette confirmation de façon bien solennelle et explicite, comme nous le voyions plus haut dans les lettres apostoliques de Pie IX.

Le fait que les décisions du concile aient besoin de la confirmation du souverain pontife, tête et âme du concile, ne rend pas inutile celui-ci et ne lui enlève pas son autorité. Comme le dit le canon 228, « Le concile œcuménique jouit d'un pouvoir suprême sur l'Église universelle. » Son autorité est aussi vaste que celle du pape, mais elle est unie et subordonnée à celle du successeur de Pierre.

Le pape, en recevant le pouvoir de l'infailibilité, n'obtient pas le don de faire des miracles ni l'assurance de recevoir des révélations surnaturelles. Toute définition de doctrine « ex cathedra » sera préparée par des études sérieuses et basées sur des critères solides de vérité. Et le concile œcuménique restera toujours pour le pape un des moyens les plus sûrs de connaître qu'elle est la foi traditionnelle de l'Église catholique.

Si le pape prend une décision dans le domaine dogmatique ou moral, après avoir requis l'avis de quelques évêques, ce sera une décision pontificale, infailible si toutes les conditions requises à cette fin sont réalisées, mais ce ne sera pas une décision conciliaire.

A l'inverse, l'autorité du pape et son infailibilité ne sont pas limitées par le concile. « On ne peut en appeler d'une décision du souverain pontife au concile œcuménique », affirme le canon 228, répétant une doctrine traditionnelle dans l'Église. Le pape d'ailleurs n'est pas lié par la majorité des suffrages données en un concile même universel: il a déjà réprouvé des décrets pris de cette façon, au troisième concile de Constantinople par exemple.

Saint-Boniface

ÉDOUARD GAGNON, P.S.S.

●

COMMISSION ANTÉPRÉPARATOIRE DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE

La « Commission anté préparatoire » pour le Concile œcuménique est placée sous la présidence du cardinal secrétaire d'État Domenico Tardini. Dix membres en font partie. Ce sont les secrétaires ou assesseurs des dicastères romains: Mgr Giuseppe Ferretto, secrétaire de la Congrégation consistoriale; le R.P. Acacio Coussa, assesseur de l'Orientale; Mgr Cesare Zerba, secrétaire de la S.C. des Sacrements; Mgr Pietro Palazzini, secrétaire de la S.C. du Concile; le R.P. Arcadio Larraona, secrétaire de la S.C. des Religieux; Mgr Pietro Sigismondi, secrétaire de la S.C. de la Propagande; Mgr Antonio Samoré, secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires; Mgr Enrico Dante, pro secrétaire de la S.C. des Rites; Mgr Dino Staffa, secrétaire de la S.C. des Séminaires et Universités; le R.P. Paul Philippe, commissaire du Saint-Office. Le secrétaire de la Commission sera Mgr Pericle Felici, auditeur du tribunal de la Rote.

ENSEIGNEMENT SOCIAL DES ÉVÊQUES CANADIENS*

Nous possédons déjà plusieurs recueils des textes pontificaux qui traitent des problèmes sociaux du dernier demi-siècle. Ces recueils, pour l'ordinaire, regroupent les textes des papes autour d'un thème doctrinal ou pastoral. L'ouvrage que voici présente l'enseignement social des évêques canadiens durant la première moitié du XXe siècle; il ressemble aux collections de textes pontificaux, et il en diffère à la fois. Il s'agit là d'un ouvrage analogue, en ce sens qu'il contient une somme imposante de textes découpés dans les lettres et les exhortations de nos évêques tant de langue anglaise que de langue française; mais il est différent en ceci, que l'étude de l'abbé J. Hulliger est, avant tout, une synthèse de la pensée de nos évêques. Une lettre-préface de Mgr Arthur Douville ouvre ce fort volume et en dit l'authenticité:

Cette étude, qui est allée puiser à une abondante documentation, témoigne de l'esprit de travail et des qualités de discernement de son auteur. Il constitue une mine précieuse pour ceux qui voudront se renseigner sur le travail apostolique des évêques canadiens ou qui auront à faire des recherches dans le domaine de la pensée épiscopale canadienne (8).

L'A. a suivi, à peu près, l'ordre chronologique des problèmes sociaux qui ont vu le jour, chez nous. Après deux chapitres liminaires sur l'agriculture et la colonisation, vient le chapitre, à mon avis le plus complexe et le plus documenté, sur le mouvement ouvrier et l'histoire de la C.T.C.C., qui est bien loin d'avoir fini son périple. La crise économique de 1930 appelle ensuite les réactions socialisantes du C.C.F. et du *Crédit Social*. C'est ici que l'on peut trouver le sentiment de l'épiscopat sur ces deux doctrines, qui sont des systèmes économiques avant d'être des partis politiques, Le jugement de l'épiscopat, il va sans dire, porte sur les systèmes, tels qu'ils étaient à leur point d'origine. Ces deux réactions socialisantes appelaient un développement sur les infiltrations communistes au Canada, avant le second conflit mondial.

Ce sont les chapitres VII et VIII qui constituent la nervure centrale de cette étude-ci. Les deux chapitres portent sur l'ordre social chrétien grâce au corporatisme et sur les mouvements coopératifs. Le corporatisme est présenté, à la suite de l'enseignement

* HULLIGER, L'ABBÉ JEAN, *L'enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*. Lettre-préface de S. Ex. Mgr Arthur Douville. Collection Bibliothèque économique et sociale. Fides, Montréal 1958. 20.5 cm. 373 pp. \$4.50.

des papes Léon XIII et Pie XI, comme une voie médiane, entre le capitalisme américain dans sa forme actuelle de grande entreprise anonyme soutenue par des actionnaires d'une part, et le socialisme d'État d'autre part. Au Canada, le corporatisme prendra le plus souvent la forme d'associations professionnelles et de conventions collectives.

Le mouvement coopératif, pour l'épargne, la consommation et la production, se trouve à prolonger, dans la vie commerciale et économique, le système corporatif. Grâce au nombre très grand d'actionnaires qu'il suppose, il étend la propriété privée à un nombre également très grand d'individus; il a l'avantage de supprimer les intermédiaires et de faire participer les propriétaires, de près ou de loin, à la gérance de l'entreprise.

L'ouvrage de J. Hulliger se termine par une analyse détaillée et objective de la lettre collective des évêques du Québec sur le *Problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église* (février 1950). Les paragraphes sur les réformes au plan de l'entreprise (324-327) traitent des bénéfices et de la gestion de cette même entreprise:

Cette commune responsabilité dans l'entreprise n'est pas égale, et ne doit nullement s'entendre comme une co-gestion. S'ils sont participants de la même entreprise, ils ne le sont pas au même titre, les uns sont employeurs et propriétaires, les autres employés et salariés (326)'.

Les tables des sources ecclésiastiques et des autres sources citées font de cette étude un instrument de travail indispensable pour tout catholique, prêtre ou laïc, engagé de quelque façon dans l'action sociale.

Ville Jacques-Cartier

FLORENT SYLVESTRE, O.F.M.

A LA TV CANADIENNE

Le dimanche 27 septembre, le studio 42 de la société Radio-Canada, à Montréal, s'est transformé en un lieu de prière. En effet, à l'occasion du « Dimanche des techniques de diffusion », une messe y a été célébrée par S. Ém. le cardinal Léger, en présence de plus de 200 représentants de la presse, de la radio et de la télévision. C'est là un fait sans précédent dans les annales de la télévision canadienne et de la Société Radio-Canada.

Au terme de cette messe, célébrée avec les responsables de la presse, de la radio et de la télévision, S. Ém. le cardinal Léger en a dégagé les conclusions pratiques et la portée.

L'ACADÉMIE MARIALE INTERNATIONALE DEVIENT PONTIFICALE

Voici, traduit du latin par le R.P. Adrien-M. Malo, o.f.m., le *motu proprio* par lequel S. S. Jean XXIII a élevé l'Académie mariale internationale à la dignité d'Académie pontificale:

« Plus grand de jour en jour apparaissent les accroissements du culte marial à notre époque. En effet, les arts et surtout les sciences théologiques semblent rivaliser d'efforts pour consolider et augmenter la foi et la piété du peuple chrétien envers la Vierge Marie. Inspirée par l'Esprit-Saint n'a-t-elle pas prophétisé d'elle-même dans son admirable cantique: « Toutes les générations à venir me diront bienheureuse » (Luc 1,48).

A ce propos, notre prédécesseur immédiat Pie XII, d'inoubliable mémoire, écrit très justement dans la constitution apostolique *Munificentissimus Deus*: « Spectacle pour nous d'une grande consolation: alors que la foi catholique se manifeste en public avec vie, voir la piété envers la Vierge Marie, Mère de Dieu, prendre son plein essor, croître chaque jour davantage et offrir presque partout des présages d'une vie meilleure et plus sainte. Il arrive de la sorte que tandis que la très sainte Vierge remplit amoureusement ses fonctions de mère en faveur des âmes rachetées par le Sang du Christ, les esprits et les cœurs des fils sont incités à contempler avec plus de soin ses privilèges » (AAS 42 (1950) 753).

C'est de ce progrès de la doctrine et de la piété mariale qu'est née l'Académie mariale internationale. Elle a été fondée dans le « but principal de promouvoir et d'encourager les études scientifiques, spéculatives et historico-critiques concernant la bienheureuse Vierge Marie (Statuts de l'A.M.I., art. 1); et c'est précisément pour cela qu'elle a fait éditer certaines collections en vue d'atteindre la fin proposée. Elle s'est fixé aussi un autre but, celui de « promouvoir en temps opportuns les congrès marials internationaux, les semaines, conférences ou réunions mariales » (ibid., art. 2); elle semble l'avoir réalisé avec un succès tout à fait remarquable. En font spécialement foi les congrès internationaux tenus en 1950, 1954 et 1958 dont les actes ont été heureusement publiés dans les collections *Alma socia Christi*, *Virgo Immaculata*, *Maria* et *Ecclésia* (*Nuntia periodica*, n. 6, p. 78-84).

Ces faits établissent avec la plus grande évidence combien l'Académie mariale internationale a rendu service au progrès de la doctrine et de la piété mariales.

Considérant donc avec attention les fruits très précieux que cette Académie a pu produire, nous croyons qu'elle mérite le titre, les droits et les privilèges d'Académie Pontificale.

Nous désirons que cette Académie, devenue nôtre, s'emploie à l'avenir comme dans le passé avec les autres académies et sociétés mariales du monde entier, dont les ressources et les conseils sont amicalement mis en commun à louer et à honorer la Vierge Marie. Les normes formulées par notre prédécesseur Pie XII, d'inoubliable mémoire, à l'occasion du 2e congrès mariologique international, seront observées avec soin: veiller avec soin à ce que la mariologie, appuyée sur des fondements sains et solides, dans l'étude de l'excellente dignité de la Mère de Dieu et de la noble associée du Christ Rédempteur n'outrepasse pas la vérité par une audace fautive et téméraire ni ne soit retenue dans des limites trop étroites.

De plus, pour que les congrès mariologico-marials se tiennent plus sûrement et plus stablement, nous décrétons qu'un conseil spécial et stable en soit chargé, qui servira de secrétariat à la même Académie.

Il nous plaît de prendre ces décisions pour l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, médiateur unique entre Dieu et les hommes, pour la louange de la très sainte Vierge Marie que notre prédécesseur Léon XIII d'inoubliable mémoire, appelle « la très grande protectrice de l'unité chrétienne (*encyclique Adjutricem populi*), en qui dès l'antiquité l'Église a vénéré la mère de l'unité catholique, la Mère unissant la tête au corps, le Christ à l'Église, l'époux à l'épouse, par laquelle selon l'enseignement de S. Jean Damascène, « nous sommes inscrits citoyens de l'Église une, sainte, catholique et apostolique » (sermon pour l'annonciation, PG 96, 656).

Nous établissons et décidons ces points par les présentes lettres données sous forme de *motu proprio*, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près S.-Pierre, l VIIIe jour de décembre, en la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, l'an 1959, le deuxième de notre pontificat. »

CONSULTATIONS

29. *En retour de services fournis, je reçois des honoraires dont, d'après une entente verbale, une partie doit être consacrée à l'achat de volumes nécessaires à la préparation des textes. Mon supérieur actuel ne connaissant pas les ententes conclues exige que toute la somme des honoraires lui soit remise. Que faire ?*

Renseignez votre nouveau supérieur, dites lui que votre bibliothèque ne contient pas les volumes en question, par ailleurs nécessaires aux services qui vous méritent vos honoraires et que vos supérieurs ont accepté cette stipulation verbale. Il est bien probable que vos patrons vous versent des honoraires plus abondants, en vue de l'achat de ces volumes qui vous manquent, en sorte que si vous possédiez déjà ces livres, vos honoraires seraient diminués.

Pour respecter l'engagement accepté et pour assurer la qualité de vos services, vous êtes tenu, vous et votre supérieur, d'employer la somme fixée pour l'achat des volumes mentionnés. Autrement, vous devez prévenir vos patrons.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

30. *Votre réponse à la consultation 12 La V.C.R. 18 (1960) p. 89 affirme-t-elle le droit de supprimer tout commentateur ?*

En présence des documents clairs et surtout de l'instruction de Pie XII sur la liturgie et la musique sacrée, il serait plus que téméraire que d'entretenir pareille prétention.

De fait, le texte de ma réponse tel qu'il se présente semble formuler le droit de supprimer tout commentateur, mais je m'empresse d'ajouter que dans la mesure où il soutiendrait pareille affirmation, il s'oppose à ma pensée réelle.

A vrai dire, il s'agit du cas assez compliqué d'un commentateur maladroit qui s'impose à une communauté de religieuses. Le souci de brièveté, la discrétion, le travail de condensation ont pu modifier la teneur du cas examiné et lui donner une extension générale alors qu'il s'agit bien de ce commentateur trop assidu.

L'énoncé de ma pensée réelle se lit dans La V.C.R. 16 (1958) p. 304. A votre intention, je transcris ce paragraphe intitulé *commentateur* (96): « La participation active des fidèles surtout à la messe et à certaines actions liturgiques plus compliquées sera plus facilement obtenue par l'intervention d'un commentateur; ce sera ordinairement un prêtre ou au moins un clerc; à leur défaut un laïc pourra remplir cette fonction. Dans un cas de nécessité, une femme pourra diriger le chant et les prières des fidèles. Les explications et les monitions du commentateur seront préparées par écrit, peu nombreuses, remarquables par leur sobriété, données au moment opportun, d'une voix tempérée, jamais superposées aux oraisons du célébrant; en un mot qu'elles soient disposées de manière à profiter et non à nuire à la piété des fidèles ».

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

31. *À quel moment allume-t-on les lumières de l'église à la vigile pascale ?*

La réponse se trouve dans les textes officiels de l'ordonnance rénovée de la semaine sainte. En ouvrant le cérémonial au samedi saint, nous lisons au n. 11 le texte latin qui peut se traduire ainsi: Troisièmement s'avançant devant l'autel, au milieu du chœur, le diacre chante de nouveau *Lumen Christi*; pour la troisième fois, tous comme

il est dit plus haut genuflectent en répondant *Deo gratias*. Alors on allume les cierges du peuple au cierge béni et les lumières de l'église.

On allume donc les lumières de l'église après le troisième *Deo gratias* répondant au troisième *Lumen Christi*.

Dans la *Semaine Religieuse de Québec*, 72 (1960) p. 527, notre compétent confrère, le R.P. Marcel Dubois, C.Ss.R., donne la même réponse dans un contexte un peu différent.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

CONSULTATION MONDIALE DU CLERGÉ

La préparation du Concile œcuménique donne lieu à la consultation par écrit de plus de 2,700 prélats et religieux du monde entier. Une circulaire vient de leur être adressée par S.E.M. le cardinal Dominique Tardini, secrétaire d'État et président de la Commission anté-préparatoire du Concile. Elle demande à ces ecclésiastiques leur avis sur les problèmes que l'on estime devoir être traités au cours des réunions du Concile, notamment en ce qui concerne tout ce qui pourrait faciliter l'union des chrétiens. Une autre circulaire a été adressée par S.E.M. le cardinal Tardini à toutes les universités et facultés ecclésiastiques catholiques les invitant à faire préparer par leurs experts des études de théologie, de morale, de philosophie, de liturgie, de droit, de sociologie et d'autres matières qui intéresseront le Concile.

Les Congrégations romaines, de leur côté, ont constitué dans leur propre sphère des commissions d'études, composées de consultants et de savants de diverses nationalités, pour étudier également toutes les questions qui pourraient être traitées par le Concile œcuménique.

RELIGIEUSES ITALIENNES QUI ONT OBTENU LEUR BREVET DE PILOTE D'AVION

Pour la première fois en Italie, deux jeunes religieuses oblates de Saint-Louis ont obtenu le brevet d'aviation de premier degré, en effectuant avec succès complet leur premier vol d'examen. Les RR.SS. Maria Cleofa et Innocenza font partie d'un groupe d'une vingtaine de missionnaires qui ont fréquenté l'Aéro-Club de Turin dans le but d'y décrocher leur brevet de second degré, avec validité internationale même pour le transport des personnes. Certains poursuivront leurs exercices dans le but d'obtenir le brevet de pilote d'hélicoptère. La plupart de ces missionnaires, dont les deux jeunes religieuses oblates, dépendent de l'Institut St-François-Xavier des Missions Étrangères de Parme qui envoie des missionnaires dans presque tous les pays asiatiques et sud-américains de la zone équatoriale. Ces deux religieuses se destinent aux missions du Pakistan. Ces futurs missionnaires ont pu obtenir leur brevet d'aviation grâce à l'initiative d'un groupe de laïcs et de prêtres qui ont constitué à Turin le « Centre international d'aviation et de motorisation missionnaire ». L'on compte déjà huit brevetés et douze autres missionnaires suivent les cours.

BIBLIOGRAPHIE

G. JOPPIN, S.J., *La Visitation*. Mulhouse, Éd. Salvator, 1959, 96 p. 19 cm. 450 ff.

Pour faire encore mieux connaître et aimer *l'Ordre de la Visitation*, fondé par S. François de Sales et Ste Jeanne de Chantal, les Éditions SALVATOR offrent au public la délicieuse monographie écrite par le R.P. Joppin de la Compagnie de Jésus. Cet auteur, très averti des choses relatives à la spiritualité du 16e et du 17e siècle sur laquelle il a soutenu sa thèse de Doctorat ès-lettres, présente dans un style aimable et attachant *l'histoire* de la Visitation, puis il décrit la physionomie propre à ce grand Ordre. Il en étudie l'esprit et la mission et démontre sa *vivante* actualité.

ALFRED RENOU, *La Belle promesse, histoire sainte pour les jeunes de 8 à 12 ans*. Mulhouse, Éd. Salvator, 1959, 156 pp. 18 cm. 500 fff.

En présentant ses héros, l'auteur signale les *évolutions sociales* du Peuple de Dieu: David, promoteur de l'agriculture et organisateur du culte; Salomon, constructeur du Temple, son commerce, sa flotte, sa cavalerie. Un choix habile d'anecdotes prenantes tient en haleine *l'attention et la curiosité des enfants*: Adam à la porte du paradis, les hommes noyés comme des chats, Pharaon vaincu par les moustiques et les grenouilles: Samuel l'enfant de cœur, une fillette sauve un général, un petit roi de 7 ans, le soldat écrasé sous un éléphant... Les enfants amis de Jésus, etc. Comme un film en douze chapitres rehaussés de gravures en couleurs se déroule toute l'histoire Sainte.

F. SCHNEIDER, *L'Enfant, cet inconnu*. Mulhouse, Éd. Salvator, 1959, 268 pp. 19 cm. 890 ff.

Rien n'est plus beau certes, mais rien n'est plus difficile aussi, que d'élever un enfant.

Nos enfants seraient-ils plus mauvais que nous ne l'étions, nous, à leur âge? Non. Pourquoi alors? Parce que nos enfants, exigent des traitements *adaptés* à leur sensibilité nouvelle.

Parce que nous, parents, éducateurs, nous hésitons souvent *entre l'autorité et le libéralisme*, entre le dirigisme tel que nous l'avons vécu, subi, et le laisser-aller basé à la fois sur la confiance aveugle dans les jeunes et sur notre amour personnel, égoïste, pour notre petite tranquillité douillette.

Et voilà pourquoi ce livre.

JAN DOBRACZYNSKI, *Le Glaive sacré*. Mulhouse, Éd. Salvator, 1959, 916 pp. 19 cm, 950 ff.

Avec une émotion communicative, l'auteur sait présenter la carrière bouleversante du converti du chemin de Damas, qui va porter à travers l'Asie Mineure et la Grèce, jusqu'à Rome, le flambeau de la foi.

Le lecteur se sent irrésistiblement entraîné sur les pas de Saint-Paul; il devient son *auditeur* et le *témoin* de ses angoisses et de ses succès.

Prières et Pensées. Paris, Lethielleux, 17 cm. 64 p. 75 ff.

Rédigée par un aumônier d'un des plus grands hôpitaux de France, cette brochure veut faire prier et réfléchir les malades. A.-M. M.

PRIÈRE AU SAINT-ESPRIT POUR LE CONCILE

O Saint-Esprit, envoyé par le Père au nom de Jésus, qui assistez l'Église de votre présence et la dirigez infailliblement, daignez, nous vous en prions, répandre la plénitude de vos dons sur le Concile œcuménique.

Maître et consolateur très doux, éclairez les esprits de nos évêques qui, répondant avec empressement au Souverain Pontife, se réuniront en Concile.

Faites que ce Concile porte des fruits abondants; que la lumière et la force de l'Évangile se répandent toujours davantage dans la société humaine; que la religion catholique et l'activité des œuvres missionnaires accroissent leur vigueur; et qu'enfin la doctrine de l'Église soit plus pleinement connue et les mœurs chrétiennes connaissent un salutaire progrès.

O doux hôte de l'âme, affermissez nos intelligences dans la vérité et disposez nos cœurs à l'obéissance pour que nous recevions avec la même et sincère soumission toutes les décisions du Concile et les mettions en pratique avec empressement.

Nous vous prions aussi pour les brebis qui ne sont pas dans l'unique berceau de Jésus-Christ, afin que, de même qu'elles s'honorent d'être chrétiennes, de même elles parviennent enfin à l'unité sous la conduite de l'unique Pasteur.

Renouvelez en notre époque, comme pour une nouvelle Pentecôte, vos merveilles et accordez à la sainte Église que, dans une prière unanime, instante et persévérante avec Marie, la Mère de Jésus, sous la conduite de saint Pierre, s'étende le royaume du divin Sauveur, royaume de vérité et de justice, d'amour et de paix. Ainsi soit-il.

*Traduction de la D.C. d'après le texte latin
publié par les A.A.S. 25 novembre 1959*

VERS LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE

Le 27 avril 1960, les travaux « antépréparatoires » du prochain Concile œcuménique peuvent être considérés comme achevés. On sait que le Vatican avait fait parvenir des questionnaires à tous les évêques du monde entier, aux différents instituts religieux et aux universités catholiques. Les réponses à ces divers questionnaires, ainsi que les suggestions provenant des congrégations romaines, ont été examinées, puis classées par la commission antépréparatoire que préside le cardinal Tardini secrétaire d'État. Mais le Pape Jean XXIII a toujours voulu suivre personnellement les activités de cette commission.

Les travaux préparatoires du Concile pourront ainsi commencer prochainement. Ils seront conduits par une commission de présidence, composée d'un certain nombre de cardinaux, et par un certain nombre d'autres commissions spécialisées, chacune de ces commissions étant présidée par un cardinal et composée de spécialistes et d'experts des différentes matières qu'elles auront à traiter. Ce travail préparatoire sera effectué sous la haute direction du Souverain Pontife, qui tient à conserver la surveillance de tout ce qui concerne le prochain Concile œcuménique.

**TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES LIVRES
DE L'ANCIEN TESTAMENT**

par S. PAGANO, O.M.I., 249 Main, Ottawa. - .55c

●

MARIE GUYART DE L'INCARNATION

Fondatrice des Ursulines au Canada 1599-1672

par CHANOINE J.-L. BEAUMIER, Trois-Rivières, Canada.

●

AU SOMMET DE L'AMOUR

par YVON POIRIER, O.M.I., - 140p., \$1.75

●

JEUNES D'AUJOURD'HUI ET VIE RELIGIEUSE

par GERMAIN LESAGE, O.M.I., - 2e éd., 182p., \$2.50

●

LE PÈRE DUJARIÉ (1767-1838)

Fondateur des Frères de Sainte-Croix

par TONY CATTÀ - Fides, 336p., 32.60NF.

●

LA MESSE, SOURCE DE SAINTETÉ

par FRANCOIS CHARMOT, S.J., - Paris, Spes. 350p.

●

OBÉIR, C'EST... RÉGNER

par F.-X. RONSIN, S.J., - Paris, Spes, 240p., 7.20NF